

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

OBJET :Projet d'aménagement
Basse Rue Roger Vallos -
Attribution du marché
de maîtrise d'œuvre

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-63**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 29 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Charlotte ROUGIER, Sylvie DUBOIS, Patrick ROTGER,**Excusés** : MM Marie-Jeanne COSSE, Delphine PERROT, Klara HOZNEK, Sandra AUDIGIER MARSY, Jérôme FONT, Christophe VIGNE, Marie FARGIER, Sophie COLBEAU**Procurations** : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Delphine PERROT à Karine LEFEBVRE, Klara HOZNEK à Didier MEHL, Sandra AUDIGIER MARSY à Isabelle LAURENT ROUX, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Christophe VIGNE à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Patrick ROTGER**Absents non excusés** : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Jean-Lou PAILHES** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la poursuite de sa politique d'entretien de la voirie et de requalification de son centre-bourg, la commune de Villeneuve de Berg souhaite engager la réfection de la Basse rue Roger Vallos.

Ces travaux comprendront, notamment

- La réfection du réseau pluvial
- La réfection du réseau d'eau potable, en coordination avec le Syndicat Olivier de Serres, compétent dans ce domaine
- Le reprofilage de la rue et la réfection des revêtements (partie piétonne et partie circulaire) de façade à façade.

Pour concevoir et suivre ces travaux, la commune souhaite recruter un maître d'œuvre.

Sur la base du cahier des charges, un marché public a été publié au BOAMP le 2 juin 2026 avec échéance au 6 juillet 2026.

Les clauses prévues au marché déterminent les critères d'appréciation des offres suivants :

- **la valeur technique : 40%**, décomposée ainsi compréhension de la demande et du contexte local (10%) ; moyens humains mobilisés, compétences, complémentarité des intervenants (15%) ; méthodologie proposée (15%), références (5%).
- **le prix de l'offre : 60%**, au prorata, par rapport à l'offre minimale, selon la formule suivante :
((Prix de l'offre minimale) / (Prix de l'offre du candidat)) x 60

Au terme de cette procédure, 2 candidatures sont parvenues. Elles ont été examinées en commission MAPA le 15 juillet 2026 :

Entreprise	Montant HT	Note globale
NALDEO	26 230,00 €	74,3118566526878
RHÔNE CEVENNES INGENIERIE	15 000,00 €	92,00

La commission a proposé d'attribuer le marché à **SARL RHÔNE CEVENNES INGENIERIE**, ayant son siège à Alès (30100).

En effet, cette entreprise obtient la meilleur note (92,00/100) pour une offre à 15 000.00 € HT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants

Vu l'avis de la Commission Marchés en Procédure Adaptée (MAPA),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Basse Rue Roger Vallos à **SARL RHÔNE CEVENNES INGENIERIE** pour un montant de **15 000,00€ HT**.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 29 juillet 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

